



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES
MATERNELLES

Accès au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Le Maire de Beaumont le Roger

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme METAYER Micheline , agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles Echelon : 10 par ancienneté	1	01/01/ 2024
Mme SEGUIN Valérie , agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles Echelon : 11 par ancienneté	2	01/01/ 2024

Total promouvables : 2
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Total promus : 2
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Beaumont-le-Roger, le 6 mai 2024
Le Maire,



Jean-Pierre LE ROUX



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2024**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de Beaumont le Roger

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme MONNIER Mylène , adjoint technique territorial Echelon : 07 par ancienneté	4	01/02/ 2024
M. LETELLIER Jean , adjoint technique territorial Echelon : 10 par ancienneté	5	01/05/ 2024
Mme ROULAND Angelique , adjoint technique territorial Echelon : 07 par ancienneté	6	01/09/ 2024

Total promouvables : 4

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 3

Total promus : 3

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Beaumont-le-Roger, le 6 mai 2024

Le Maire,



Jean-Pierre LE ROUX



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2024**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Beaumont le Roger

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. GUITON Johann , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 08 par ancienneté	1	01/01/2024
Mme HAMELET Patricia , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	2	01/01/2024
M. HEUZEY Sébastien , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 08 par ancienneté	3	01/01/2024
Mme BESNARD Mélanie , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 08 par ancienneté	7	01/09/2024

Total promouvables : 8
Nombres d'hommes : 3
Nombre de femmes : 5

Total promus : 4
Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Beaumont-le-Roger, le 6 mai 2024
Le Maire,



Jean-Pierre LE ROUX